

ARTICLE I. DISPOSITIONS GENERALES

- 1.01 Les présentes conditions générales de vente sont valables à compter du 1er janvier 2024 et sont applicables sauf convention particulière.
- 1.02 Le fait que Sport Mer & Nature ne se prévale pas, à un moment donné, d'une des dispositions des conditions générales ne pourra être interprété comme valant renonciation par elle-même à se prévaloir ultérieurement de l'une de ces dispositions.
- 1.03 Dans le cas où l'une des dispositions des conditions générales de vente serait déclarée nulle ou sans effet, cette disposition serait réputée non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions, sauf si la disposition déclarée nulle ou sans effet était essentielle et déterminante.
- 1.04 Sont également applicables à l'offre et à la fourniture des prestations, selon des modalités identiques aux présentes conditions générales, les conditions spécifiques des Partenaires ou sous-traitants. L'acte d'achat et/ou de réservation signifie l'acceptation des conditions spécifiques des partenaires.

ARTICLE II. DEFINITION D'UN GROUPE

- 2.01 Sport Mer & Nature propose des tarifs préférentiels groupes à partir de 10 participants payants. Est considéré comme un groupe tout séjour qui débute et se termine à la même date pour l'ensemble des participants et dont les prestations incluses dans le tarif sont communes à l'ensemble du groupe.
- 2.02 La réservation d'un séjour groupe se fera par l'élaboration d'un devis groupe spécifique. Ce devis définira les tarifs, les prestations souscrites et les effectifs.
- 2.03 La liste nominative des participants doit parvenir à Sport Mer & Nature au plus tard 2 semaines avant le départ. Toute modification à la hausse ou à la baisse du nombre de participants devra au préalable faire l'objet d'un accord écrit.

ARTICLE III. FORMATION DU CONTRAT

- 3.01 Il est rappelé que toute commande de l'une ou plusieurs des prestations réalisées par Sport Mer & Nature suppose l'adhésion sans restriction ni réserve du client aux présentes conditions générales de vente, lesquelles sont visibles et consultables soit à l'accueil de Sport Mer & Nature, soit sur la page « Mentions légales » du site internet.
- 3.02 Réservation : Toute réservation est ferme et définitive dès signature du devis, qui vaut contrat de réservation, sauf annulation dans les conditions prévues à l'article VIII des présentes conditions générales de vente.
Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée (article L221-28 du Code de la Consommation).
- 3.03 Confirmation écrite : Sport Mer & Nature s'engage à confirmer au client la réception du devis signé, par écrit électronique ou à défaut par écrit papier, au plus tard 10 jours ouvrés après réception de celui-ci. En l'absence de confirmation de Sport Mer & Nature, il appartient au client de s'assurer que sa commande a bien été réceptionnée.

ARTICLE IV. DETAIL DE NOS SEJOURS

Pour connaître précisément le contenu des prestations, reportez-vous aux indications du devis.

ARTICLE V. RESERVATION ET DELAI D'OPTION

Demande de réservation : Lorsqu'un client adresse une demande de réservation à Sport Mer & Nature (sous réserve de disponibilité), celle-ci est valable pendant une durée qui varie en fonction des éléments suivants :

- pour une réservation supérieure à 90 jours avant le séjour : validité 15 jours ;
- pour une réservation entre 90 et 45 jours avant le séjour : validité 10 jours ;
- pour une réservation inférieure à 45 jours avant le séjour : validité 5 jours.

ARTICLE VI. INSCRIPTION ET PAIEMENT

6.01 Réservation :

- 30 % lors de la réservation, après signature du devis précisant les dates du séjour (non modifiable sans débits) et le nombre prévisionnel de participants, sur présentation d'une facture d'acompte ;
- Le solde, soit 70 %, à régler dans un délai d'un mois à partir de la réception de la facture définitive en fin de séjour,
- Les différents frais pouvant survenir pendant la réalisation du séjour, tels que des frais téléphoniques ou de transport, feront l'objet d'une facturation complémentaire accompagnant le solde de la facture principale.

6.02 Non-paiement des sommes dues :

En l'absence de paiement de l'acompte dans les délais prévus, Sport Mer & Nature peut considérer comme nul le contrat de réservation.

En cas de non-paiement du solde dans les délais mentionnés dans les présentes conditions générales de vente, les pénalités suivantes pourront être appliquées :

- pénalités de retard au taux de 15 % de la somme due par mois ;
- indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros.

6.03 Location pour évènement privé : une caution de 1 000 € pour le bâtiment, le matériel et le risque de vol sera demandée au plus tard le jour d'arrivée et sera restituée dans les 15 jours suivant le séjour. Une attestation d'assurance en responsabilité civile sera demandée à la remise des clés.

6.04 Caution pour remise de clés : une caution de 50 € vous sera demandée en échange des clés qui vous seront confiées.

ARTICLE VII. TARIFS

Reportez-vous au devis. Tout séjour écourté ou prestation non consommée ne pourra faire l'objet d'un remboursement. Les prestations supplémentaires découlant d'une prolongation involontaire du séjour (route effondrée, conditions climatiques, etc.) sont à la charge du client. Les prolongations de séjours sont facturées par journée sur la base du tarif applicable au séjour.

7.01 Gratuités : dans le cadre de séjours classe de mer ou d'accueil de groupe de mineurs, les accompagnateurs bénéficient d'une gratuité concernant l'hébergement dans la mesure de 1 pour 20 enfants.

7.02 Révision du prix : les prix indiqués dans notre devis ont été déterminés en considération des données économiques applicables au moment de son édition. En cas de modification significative de ces données, le prix de vente pourra être révisé. Si votre contrat est déjà signé, le prix appliqué est sera celui en vigueur à la date de signature du contrat et ne pourra pas faire l'objet d'une majoration.

ARTICLE VIII. MODIFICATION ET ANNULATION

8.01 Conditions d'annulation du fait de l'acheteur :

Annulation totale du groupe : sous réserve d'exigences supérieures de la part de nos prestataires de service, en fonction de la date d'annulation (à nous confirmer obligatoirement par écrit), les montants retenus, à titre de pénalités d'annulation au profit de Sport Mer & Nature, sont les suivants :

- plus de 90 jours avant : 30 % du prix du séjour ;
- plus de 60 jours avant : 40% du prix du séjour ;
- plus de 45 jours avant : 50% du prix du séjour ;
- plus de 30 jours avant : 75% du prix du séjour ;
- moins de 30 jours avant les frais d'annulation correspondent à 100% du prix du séjour.

Annulation partielle :

Une modification des effectifs est possible jusqu'au moment du séjour selon les conditions suivantes :

- La facturation de la partie Hébergement & Restauration se fera au prorata du nombre de personnes présentes, dans la limite d'une baisse de 5 % des effectifs annoncés sur le devis ;
- Pour la facturation des Activités :
 - En cas de baisse des effectifs, le tarif restera inchangé ;
 - En cas d'augmentation des effectifs, le tarif est susceptible d'augmenter si cela implique des éducateurs sportifs supplémentaires (selon taux légaux d'encadrement des activités).

Attention : une arrivée ultérieure à celle prévue ou un départ anticipé équivaut à une annulation pour la période de séjour non consommé et ne donne lieu à aucun remboursement, quel qu'en soit le motif.

Ces conditions ne s'appliquent pas à la facturation au forfait.

Date : Il est expressément indiqué que toute demande de modification portant sur les dates constitue à la fois une demande d'annulation soumise aux conditions ci-après exposées et une demande de nouvelle réservation qui devra faire l'objet de nouvelles négociations, Sport Mer & Nature se réservant le droit d'appliquer les conditions générales d'annulation prévues ci-dessous.

Prestation : Le client ne peut, sauf accord préalable de Sport Mer & Nature, modifier le déroulement de son séjour. Toute prestation non prévue dans le forfait sera incluse dans la facture du solde du séjour.

8.02 Conditions de modification ou d'annulation du fait du vendeur :

Sport Mer & Nature peut être amené à modifier ou à annuler un séjour ou une activité en cas de participation insuffisante ou d'événements extérieurs indépendants de sa volonté.

Lorsqu'avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du contrat est rendu impossible par suite d'un événement extérieur, nous vous aviserons en vous informant que vous disposerez alors de la faculté de résilier le contrat ou d'accepter la modification que nous vous proposerons. Vous devrez alors nous faire connaître votre choix sous 48 heures. Dans l'hypothèse où vous décideriez de résilier le contrat, vous aurez droit, sans supporter de pénalités ou de frais, au remboursement de la totalité des sommes que vous aurez versées.

Modification des programmes : nous pourrions, en cas de force majeure, de cas fortuit ou encore à de mauvaises conditions météorologiques, nous trouver dans l'obligation de modifier totalement ou partiellement nos prestations, ou de fermer un équipement commun... Dans le cadre des activités proposées en extérieur, l'encadrant-e est seul-e juge quant à la faisabilité de l'activité. Dans ces différentes éventualités, nous vous proposerons des prestations en remplacement de celles qui ne sont pas fournies. Dans ce cas, si vous refusez la ou les nouvelles prestations, aucune indemnisation ne sera faite. Nous rappelons ici que le programme des activités envoyé en amont du séjour est un programme prévisionnel, susceptible d'être modifié en fonction des aléas climatiques et des contraintes d'organisation.

Par ailleurs, malgré toute l'attention apportée à nos documents commerciaux des erreurs d'édition peuvent exister. Aussi, en cas de fautes d'impression ou d'oubli dans l'édition de ces documents commerciaux, Sport Mer & Nature se réserve un droit de rectification. Cependant, ce droit ne saurait remettre en cause les réservations effectuées avant la date de rectification. Celles-ci seraient honorées selon les conditions portées à la connaissance du client au moment de sa réservation initiale.

ARTICLE IX. RESPONSABILITE

9.01 Sport Mer & Nature qui offre à un client des prestations est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions de vente.

9.02 Les activités effectuées par des prestataires et/ou les visites dépendent des jours et heures d'ouverture des différents monuments, musées et établissements. En cas de fermeture imprévue, Sport Mer & Nature ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable pour la non-réalisation d'un programme qui n'est pas dû à son propre fait.

9.03 Sport Mer & Nature ne peut être tenu pour responsable de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées ou du non-respect total ou partiel des obligations stipulées dans les présentes conditions générales de vente, en présence de cas fortuits, de cas de force majeure, de mauvaise exécution ou de fautes commises par le client, ou de faits imprévisibles et insurmontables d'un tiers étranger à la fourniture des prestations.

9.04 En aucun cas, Sport Mer & Nature ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation de ces contrats par des tiers ou à des fins autres que leur objet initial.

ARTICLE X. EXECUTION DU CONTRAT

10.01 **Attribution :** L'attribution des hébergements se fait selon les disponibilités et le remplissage des centres gérés par Sport Mer & Nature. Sauf accord contraire, Sport Mer & Nature se réserve le droit d'accueillir sur le même centre plusieurs clients simultanés.

10.02 **Linge fourni :** La formule Hébergement et Restauration inclut la fourniture des draps-housses et des taies de traversin ou d'oreiller. Pour les couettes et housses de couette, une majoration de 5 €/personne est pratiquée.

10.03 **Restauration :** Les menus peuvent être consultés à l'entrée du restaurant. Les horaires sont les suivants, mais peuvent être modifiés pour des nécessités de service :

- Petit Déjeuner : de 8h00 à 8h45

- Déjeuner : 12h30
- Gouter : fourni aux accompagnateurs du groupe, prise en autonomie
- Dîner : 19 h30
- Le café midi et soir est offert (adultes).

La formule Restauration prend en charge les différents repas de la journée : petit-déjeuner, déjeuner, goûter et dîner selon les conditions prévues dans le devis. Celui-ci précisera le nombre exact de repas, le moment du premier et du dernier, ainsi que la nécessité de préparer un pique-nique ou un goûter à emporter le jour du départ.

Nos menus prennent en compte les allergies alimentaires et les régimes particuliers : végétarien (avec ou sans œufs, avec ou sans poisson), sans porc et halal. Une fiche récapitulatif des allergies et régimes de l'ensemble des participants est transmise en amont du séjour au responsable du groupe. Elle doit être renvoyée à Sport Mer & Nature au plus tard 15 jours avant la date d'arrivée. En cas d'allergie alimentaire, elle doit être accompagnée d'un Projet d'Accueil Individualisé rédigé par un médecin.

A la fin du repas, nous vous demandons d'aider à débarrasser vos tables sur les chariots disposés en salle.

10.04 Répartition des chambres : L'hébergement est agréé par les services de la DDCS. Il répond aux exigences de la réglementation en vigueur (sécurité et hygiène). Il se fait en chambres de 3 à 7 lits, pourvues d'armoires de rangement pour chaque enfant. Les douches et sanitaires sont à proximité. Les animateurs seront placés dans des chambres à proximité immédiate des enfants, les animateurs hommes et femmes seront placés dans des chambres séparées.

Le responsable du groupe doit confirmer les effectifs et fournir une liste des participants au moins 15 jours avant le séjour. En début de séjour, le responsable du groupe s'engage à compléter un plan du bâtiment indiquant les noms des participants hébergés dans chaque chambre.

10.05 Animaux : Le centre ne peut recevoir les animaux domestiques pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

10.06 Salles d'activités : Une salle d'activité peut être attribuée durant le séjour. Il est de votre responsabilité de contrôler chaque soir que les portes de votre salle donnant sur l'extérieur soient fermées empêchant ainsi l'intrusion de personnes étrangères et ceci selon la législation en vigueur afin de préserver la sécurité des personnes.

10.07 Bruit : Entre 22h00 et 08h00, le silence est exigé pour le respect et le sommeil de chacun, merci par avance de votre compréhension.

10.08 Cigarettes – Alcool : Le centre est un lieu public accueillant essentiellement des jeunes enfants et agréé par la jeunesse et les sports. Vous ne pouvez pas fumer dans les espaces communs, chambres ainsi que dans le parc du centre de vacances. La consommation d'alcool sur le centre y est soumise à autorisation du responsable de la structure.

10.09 Sécurité : Pour votre sécurité, nous vous demandons de prendre connaissance des consignes de sécurité affichées, des plans d'évacuation, de repérer les issues de secours des bâtiments dans lesquels vous séjournez ainsi que les zones de regroupement prévues en cas d'évacuation. Dans tous les cas de déclenchement d'alarme, nous vous demandons d'évacuer le centre et de rejoindre les zones de regroupement prévues. Notre personnel vous indiquera à quel moment vous pouvez rejoindre vos locaux.

Par ailleurs, les feux d'artifice ou tout autre usage d'explosif déflagrant générant du bruit et de possibles départs de feu sont interdits. Cette interdiction englobe l'ensemble des catégories F1, F2, F3 et F4.

10.10 Numéros de téléphone utiles : La liste des numéros de téléphones utiles, médecin, pharmacie, est affichée dans le hall d'accueil.

10.11 A la fin de votre séjour : Nous vous remercions de :

- Libérer les chambres à l'horaire définit par la responsable Hébergement et Restauration ;
- Vider les poubelles des chambres dans celle du couloir ;
- Le cas échéant, plier les couettes sur les lits ;
- Déposer les draps dans les sacs prévus à cet effet en séparant les draps housses, les taies et housses de couette (ne pas enlever les alèzes de protections) ;
- Nous restituer les clefs en votre possession avant votre départ. Faute de restitution des clés, la caution ne vous sera pas rendue.

10.12 En cas de non-respect des règles de fonctionnement de l'établissement, la direction du centre se réserve le droit de renvoyer le groupe avant la fin de son séjour sans qu'aucune indemnité de quelque sorte ne puisse lui être demandée.

ARTICLE XI. RESPONSABILITE

Si nous sommes responsables de la bonne exécution des obligations résultant expressément du contrat (à l'exclusion des prestations non contractuelles pour lesquelles des informations indicatives ont pu vous être données), nous nous réservons en revanche la possibilité de nous exonérer de tout ou partie de notre responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat vous serait éventuellement imputable ou le serait au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat ou à un cas de force majeure.

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans nos centres, tant dans les chambres que dans les bases nautiques ou les locaux communs. Nous déclinons également toute responsabilité en cas de perte ou détérioration de biens personnels imputable à un non-respect du trousseau recommandé (par exemple, perte de lunettes due à une absence de cordon pour la pratique d'activités nautiques).

ARTICLE XII. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à l'article 27 de la Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 Janvier 1978, vous êtes informé que toutes les informations vous concernant sont collectées par Sport Mer & Nature et transmises le cas échéant, afin de traiter votre réservation. Nous pouvons également être amenés à transmettre ces informations à des tiers, à des fins de marketing ou de promotion. Vous disposez au titre de l'article 34 de la Loi du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition pour le traitement des renseignements vous concernant. Pour exercer ce droit, adressez-vous à Sport Mer & Nature Réclamations et litiges

Nos équipes sur site sont à votre disposition au cours de votre séjour pour répondre à vos doléances, résoudre les éventuels dysfonctionnements constatés et vous permettre de profiter pleinement de votre séjour. Il convient de prendre contact avec elles pour toute demande.

Toute réclamation ou suggestion relative à l'organisation ou au déroulement d'un stage, cours, d'une location ou prestation doit être adressée accompagnée des éventuels justificatifs, à l'attention du gérant de Sport Mer & Nature, Monsieur Julien BENARD en précisant votre identité complète, la prestation concernée, le lieu et la date :

Par courrier à Sport Mer & Nature, lieu-dit Trébéron, 29160 Crozon

Par mail : Julien BENARD julien.benard@sportmernature.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE GROUPES, CLASSES ET VOYAGES SCOLAIRES

A l'issue de cette opération et à défaut de réponse satisfaisante, ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours de notre part, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponible sur son site : www.mtv.travel en faisant référence au contrat NAUTISME EN BRETAGNE dont Sport Mer & Nature est adhérent.

ARTICLE XIII. ASSURANCES

Sport Mer & Nature a souscrit une assurance auprès de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Bénéficiaires : la collectivité, ses représentants légaux ou statutaires, ses préposés, membres ou adhérents, aides bénévoles, les personnes en qualité de participant.

Responsabilité civile hébergement, activités sportives de pleine nature, école de voile, de canoë Kayak et char à voile, manifestations nautiques.

ARTICLE XIV. SERVICE QUALITE

Soucieux d'améliorer sans cesse la qualité de nos services, nous souhaiterions connaître vos remarques à propos de l'organisation de votre séjour dans nos établissements (accueil, confort, environnement, loisirs et activités proposées...). Nous vous prions de bien vouloir nous adresser toutes vos remarques et commentaire en complétant la fiche bilan qui vous sera adressée en fin de séjour.